

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

*L'an deux mil quinze, le 20 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2015

**PRESENT(E)S :** M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : DOLO Michel, GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry, POULAIN Christian

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :** Mme MIOSSEC Catherine à Mme RIFFAULT Katia

**SECRETAIRE:** Mme FEREOL Denise

## **🌀 AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Facturation badges cantine
- Approbation Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

## **🌀 SUBVENTION DU BUDGET COMMERCE POUR LA TAXE FONCIERE**

Le budget commune a payé l'intégralité de la taxe foncière, même pour les bâtiments relevant du budget annexe des commerces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire une subvention de 710 € du budget commerces vers le budget commune afin de prendre en charge la taxe foncière pour les bâtiments relevant de ce budget annexe.

## **🌀 ACHAT PROJECTEUR POUR L'EGLISE**

Un projecteur de l'église a été abimé. Des devis ont été demandés pour le remplacement des deux projecteurs par du matériel moins énergivore :

- Devis Easylum : 948 € TTC (durée de vie : 50 000h, puissance : 8000/10 000 lm)
- Devis Deling : 871.20 € TTC (durée de vie : 100 000h, puissance : 16 800lm)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'envisager la réparation du projecteur et l'acquisition d'ampoules plus économes.

## **🌀 ACHAT TERRAINS**

Dans le cadre du futur projet de construction d'un EHPAD ou foyer logement en centre-bourg, la Commune développe une politique d'achat de terrains rue de la Mairie. A l'occasion d'une vente au 3 rue de la Mairie, le maire propose d'acquérir une partie des terrains situés à l'arrière des maisons, afin de les échanger par la suite avec les petits terrains situés plus haut.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- accepte l'acquisition des parcelles cadastrée D364 et D366 pour un montant de 2930.20 €
- décide que la commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE supportera les frais de négociation dus à l'agence BLAIN HABITAT pour un montant de 569,80 € ainsi que les frais de notaire
- délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition
- confie à l'étude de Maître Justine GUINET, notaire à GUIPRY la rédaction de l'acte authentique.

## **🌀 DECISIONS MODIFICATIVES**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité deux décisions modificatives :

- FPIC : 992 € à prendre au compte 61523 (Voies et réseaux) pour mettre au compte 73925 (Fonds de Péréquation ressources intercommunales et communales)
- Réintégration des frais d'études : intégrer 4912 € en dépense et en recette au 041

## **RECRUTEMENT STAGIAIRE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un stagiaire pour renégocier les contrats eau, électricité et télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 voix contre) de recruter un stagiaire en commande publique pour deux mois maximum.

## **FINANCEMENT SALLE POLYVALENTE**

Des recherches de prêts bancaires ont été lancées à hauteur de 200 000 € afin de compléter le financement de la salle polyvalente et du futur bâtiment des services techniques.

BANQUE	DUREE	TAUX	TRIMESTRIALITE	FRAIS DOSSIER	INTERETS
Crédit Agricole	10	1.94%	5 512,75	200	20 509,97
Crédit Agricole	15	2.45%	3 993,35	200	39 600,94
Crédit Agricole	20	2.77%	3 264,55	200	61 163,63
<b>Crédit mutuel</b>	<b>10</b>	<b>1.42%</b>	<b>5 372.25</b>	<b>300</b>	<b>14 980</b>
Crédit mutuel	15	1.68%	3 777,91	300	26 674,60
Crédit mutuel	20	1.98%	3 033,69	300	42 695,20
Banque Postale	15	1.92%	3 844,28	400	30 902,13
Banque Postale	20	2.34%	3 137,64	400	51 310,20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le Crédit Mutuel pour 10 ans à un taux de 1.42 %.

## **BADGES CANTINE**

Un badge pour la cantine scolaire est fourni gratuitement à chaque enfant en début d'année scolaire. Cependant, certains badges sont abimés dès la Toussaint et la mairie doit les refaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer les badges supplémentaires 1€ symbolique, afin que les enfants apprennent à prendre soin de leurs affaires.

Le règlement intérieur sera modifié en ce sens pour une application à partir de janvier 2016.

## **APPROBATION SDCI 35**

Le 22 octobre dernier le Préfet a envoyé sa proposition de Schéma Interdépartemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma propose de rattacher la communauté de communes du Grand-Fougeray à celle de Moyenne Vilaine et Semnon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le Schéma Interdépartemental de Coopération Intercommunale
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches correspondantes auprès des EPCI du Pays de Grand-Fougeray et de Moyenne Vilaine et Semnon.

## **INFORMATION**

L'avocat de la commune a prévenu Monsieur le Maire que le contentieux juridique l'opposant à un riverain concernant les anciens chemins d'exploitation a été relancé du fait de ce dernier.